

Compte-rendu Atelier « Défi 3 : Vivre solidaires »
(synthèse des échanges)

Etaient présents :

Nom	Prénom	
ARHANT	Guirec	LTC
BARBIER	Françoise	LANNION
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC
COCADIN	Romuald	PLUZUNET
COENT	André	LTC - PLOUZELAMBRE
CORVISIER	Bernadette	LTC - LANNION
HEGO	Patricia	Conseil de développement
KERVAON	Patrice	LANNION
MAINAGE	Jacques	TREBERUDEN
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC
PONCHON	François	LTC – SAINT MICHEL EN GREVE
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES
SIMON	Camille	Conseil de développement
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC
VILAIN	Danièle	VIEUX-MARCHE

Assistaient :

ALLOITEAU	Rozenn	LTC	Responsable service Habitat, LTC
BESNIER	Anne	LTC - CIAS	Responsable PEEJ CIAS
FURIC	Maiwenn	LTC	Directrice de la culture et du sport, LTC
KOUFI	Doudja	LTC - CIAS	Directrice du Pôle Action Sociale

En premier lieu, il est rappelé le travail effectué par l'atelier lors de la réunion du 17 octobre 2020. Trois (quatre ?) grands sujets sont abordés dans le défi n°3 : l'habitat, le social, la culture et le sport. En terme de calendrier, l'objectif fixé d'une validation du projet de territoire au mois de mai, semble peu réaliste. Il a été exprimé le besoin de temps pour communiquer sur ce projet, le partager. Une implication des commissions de Lannion – Trégor Communauté et du CIAS est demandée.

Il est ensuite noté que lors de la journée du 17 octobre, l'ADEUPA a présenté une étude prospective du territoire qui nous donnait les trajectoires prévisibles du territoire en matière de démographie. Il est souligné que celles-ci interrogeaient fortement et qu'elles devaient être prises en compte dans nos travaux d'élaboration du projet de territoire.

Puis il est rappelé que l'objectif du projet de territoire n'est pas de dresser un « inventaire à la Prévert » mais de re-questionner les grands axes proposés, sachant que le document est un guide vers le « Cap 2040 ».

Il est à nouveau proposé de revoir le calendrier pour répondre au besoin de concertation, et notamment de prendre le temps d'associer les commissions de Lannion – Trégor communauté et du CIAS. Le travail élaboré par l'atelier servira de base de réflexion aux commissions. Ces dernières pourront amender le document et le mettre en perspective au regard du pacte fiscal et financier du territoire.

Chantier n°1 : Offrir un habitat performant et solidaire (lien avec le futur PLUiH)

Cadre du chantier : PLH 2019-2023

Objectif n°1.1 : Valoriser le stock pour contribuer à l'enjeu sur les ressources

Sous-objectifs :

- Résorber la vacance
- Favoriser la transformation de logements existants
- Exploiter les vides

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Résorber la vacance	
Favoriser la transformation de logements existants	
Exploiter les vides	

Objectif n°1.2: Inscrire le logement dans un contexte d'habitat / cadre de vie

Sous-objectifs :

- Favoriser l'accès aux emplois
- Accéder plus facilement aux services
- Se déplacer facilement, à moindre coût et de façon sécurisée
- Valoriser l'environnement et les paysages

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Favoriser l'accès aux emplois	Et à l'enseignement supérieur, aux stages, à l'apprentissage
Accéder plus facilement aux services	
Se déplacer facilement, à moindre coût et de façon sécurisée	
Valoriser l'environnement et les paysages	

Objectif n°3 : Adapter le parc de logements aux besoins de demain

Sous-objectifs :

- Favoriser le rapprochement entre la taille des logements et celles des ménages
- Réhabiliter les passoires thermiques
- Créer de nouveaux logements, sains, économes et confortables
- Veiller à proposer des logements à coût abordable

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Favoriser le rapprochement entre la taille des logements et celles des ménages	
Réhabiliter les passoires thermiques	
Créer de nouveaux logements, sains, économes et confortables	
Veiller à proposer des logements à coût abordable	

Objectif n°1.4 : Veiller à limiter les polarisations et exclusions

Sous-objectifs :

- Accompagner l'accès au logement
- Veiller à accompagner les publics fragiles, les publics ayant des besoins spécifiques
- Réguler les disparités territoriales

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Accompagner l'accès au logement	
Veiller à accompagner les publics fragiles, les publics ayant des besoins spécifiques	Hébergements d'urgence
Réguler les disparités territoriales	Bailleurs sociaux : construction sur les communes littorales et pas sur les communes rurales

Un membre de l'atelier fait part de son désaccord avec une politique axée uniquement sur les centralités urbaines, mettant en avant la nécessité de maintenir la ruralité et les petites communes.

Plusieurs membres de l'atelier témoignent d'une augmentation des demandes d'achat depuis l'épidémie de COVID, qui engendre deux questions :

- le mouvement s'inscrit-il dans une durée plus ou moins longue ?
- les demandes émanant des personnes plutôt âgées, comment maintenir une offre abordable pour les familles ?

La question des résidences secondaires est ensuite évoquée. Le vécu est différent selon les communes :

- Pour certaines, la réouverture des maisons secondaires a engendré l'installation de familles avec un pouvoir d'achat élevé (impact sur la consommation, les loisirs, inscriptions dans les écoles)
- Pour d'autres, l'occupation des résidences secondaires se traduit par l'augmentation de seniors sur la commune
- Enfin, est décrite la situation des personnes qui s'installent sur le territoire tout en conservant un emploi dans des grandes villes, voire une double résidence (organisation permise par le télétravail)

Il est également soulevée la question des achats de biens immobiliers pour en faire des hébergements saisonniers type "airbnb" au détriment des acquisitions pour les salariés les plus modestes.

Plus globalement est interrogé l'impact de la crise sanitaire, du développement du télétravail sur les marchés de l'immobilier, les façons d'habiter. Est-ce des micro-phénomènes ou ces phénomènes vont-ils s'accroître ?

Est enfin souligné le rôle essentiel du marché locatif pour répondre aux besoins de nouveaux arrivants sur le territoire, des jeunes ... C'est un maillon souvent absent, où l'offre est insuffisante. Il serait important de voir où il y a de la demande, sur quels secteurs.

La nécessité de solliciter l'avis des agences immobilières, notaires, et plus largement des acteurs de l'habitat sur ces questions est évoquée.

Il est précisé que dans le cadre de l'élaboration du futur PLUI-H et notamment du programme d'action de son volet habitat. Il est prévu d'impliquer les élus, communes mais aussi ces acteurs de l'habitat aux travaux lors de la phase de diagnostic et de d'élaboration des actions. Par ailleurs, un bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de LTC va être réalisé en 2021 et viendra alimenter les réflexions.

Chantier n°2 : Prévenir la vulnérabilité et l'exclusion

Objectif n°2.1 : Faciliter l'accès aux services publics, sociaux et de soins

Sous-objectifs :

- Organiser un réseau de premier accueil, d'orientation, d'accès aux services
- Structurer une coordination territoriale des professionnels et des structures d'aide
- Elaborer des politiques d'accompagnement de la démographie médicale et participer à l'optimisation de l'offre de soin

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Organiser un réseau de premier accueil, d'orientation, d'accès aux services	<i>Déploiement des Maisons France service Organisation d'un premier accueil au sein des mairies</i>
Structurer une coordination territoriale des professionnels et des structures d'aide	
Elaborer des politiques d'accompagnement de la démographie médicale et participer à l'optimisation de l'offre de soin	<i>Conventionnement avec les centres hospitaliers (temps médical partagé) Offre d'une mutuelle sociale à développer Faciliter l'accès aux soins par la téléconsultation</i>

Objectif n°2.2 : Développer la prévention

Sous-objectifs :

- Mettre en œuvre le contrat local de santé
- Elaborer et mettre en œuvre le nouveau contrat local de sécurité

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé	
Elaborer et mettre en œuvre le nouveau Contrat Local de sécurité	<i>Développer la prévention chez les 7-12 ans</i>

Un membre de l'atelier fait part de la difficulté de l'association « Le Pas » (qui aide les femmes victimes de violences) de la difficulté d'accompagner l'ensemble des victimes sur le territoire par manque de moyens humains.

Il est ensuite pointé que les objectifs sont ambitieux. Leur mise en œuvre doit passer par l'affectation de moyens. Il est pris comme exemple l'enveloppe financière attribuée au CISPD, fermée depuis 6 ans, alors que le territoire d'action du CISPD a fortement évolué.

La question des moyens est également évoquée au sujet de l'accompagnement au développement de la présence médicale : quels sont les moyens financiers ? peut-on accompagner d'autres pratiques innovantes : ex IPA (infirmières en pratique avancée (pour décharger les médecins) ? Peut-on accompagner des infirmières en formation ?

Un membre de l'atelier propose que soit utilisé le terme « éducation » plutôt que le terme « prévention », faisant référence au projet éducatif du CIAS.

Objectif n°2.3 : Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Sous-objectifs :

- Favoriser la mixité sociale dans les structures d'accueil des jeunes enfants et des enfants
- Développer l'inclusion dans les structures d'accueil des jeunes enfants et des enfants
- Répondre aux besoins en matière d'animation et d'information pour la jeunesse
- Mettre en œuvre le schéma « Aire d'accueil des gens du voyage »
- Offrir des réponses adaptées au logement des saisonniers
- Repérer et accompagner les « invisibles »

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Favoriser la mixité sociale dans les structures d'accueil des jeunes enfants et des enfants	<i>Conventionnement CAF/Pôle emploi ?</i>
Développer l'inclusion dans les structures d'accueil des jeunes enfants et des enfants	<i>Formation des équipes pédagogiques</i>
Répondre aux besoins en matière d'animation et d'information pour la jeunesse	<i>Développement du service sur le pôle de TREGUIER et LA PRESQU'ÎLE</i>
Mettre en œuvre le schéma « Aire d'accueil des gens du voyage »	<i>Aire d'accueil de PERROS-GUIREC Aires de stationnements familiaux</i>
Offrir des réponses adaptées au logement des saisonniers	<i>Lien objectif habitat</i>
Repérer et accompagner les « invisibles »	<i>Définition d'une politique d'accompagnement des associations d'aide aux personnes précaires</i>

Objectif n°2.4 : Accompagner les personnes vulnérables

Sous-objectifs :

- Développer l'offre de services à domicile aux personnes âgées
- Proposer des offres de services innovantes
- Maintenir du lien social et soutenir les aidants
- Développer l'aide à la parentalité
- Accueillir et accompagner les victimes de violences intra-familiales

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Développer l'offre de services à domicile aux personnes âgées	Offre de services aux personnes âgées : ne pas limiter à l'offre à domicile Parcours des personnes âgées : autres solutions à développer <i>Travail sur les métiers en tension</i>

Proposer des offres de services innovantes	<i>Lien habitat : habitat inclusif</i>
Maintenir du lien social et soutenir les aidants	<i>Promotion des actions associatives</i>
Développer l'aide à la parentalité	<i>Création d'un LAEP intercommunal</i>
Accueillir et accompagner les victimes de violences intra-familiales	<i>Coordination du Comité VIF Développer du logement d'urgence sur le territoire</i>

Il est rappelé que le chef de file de l'Action sociale est le Département.

D'autres acteurs associatifs sont à identifier dans la mise en œuvre du projet de territoire, comme par exemple la mission locale pour la réponse au besoin logements des saisonniers.

Chantier n°3 : ...

Objectif n°3.1 : favoriser l'accès à la culture pour tous

Sous-objectifs :

- Favoriser le déploiement d'une offre culturelle et artistique diversifiée sur l'ensemble du territoire communautaire
- Encourager les différentes formes d'enseignements artistiques, de médiation culturelle et d'éducation artistique et culturelle
- Soutenir les pratiques culturelles des habitants
- Encourager la mise en réseau des acteurs culturels
- Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine matériel et immatériel
- Développer l'attractivité du territoire par la culture

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées...
Favoriser le déploiement d'une offre culturelle et artistique diversifiée sur l'ensemble du territoire communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer une offre culturelle à partir des équipements communautaires (Carré magique, Arche-Sillon, Aquarium, Planétarium), en recherchant des partenariats avec les acteurs locaux pour réduire les disparités territoriales - Soutenir les opérateurs culturels d'envergure communautaire dans le champ du spectacle vivant et des arts visuels, sur la base de critères à affiner
Encourager les différentes formes d'enseignements artistiques, de médiation culturelle et d'éducation artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre du projet d'enseignement de la musique (Conservatoire + écoles de musique associatives) - Développer la saison jeune public (spectacles à destination des scolaires) - Poursuivre et redéfinir les interventions musicales en milieu scolaire - Favoriser les résidences d'artistes dédiées à l'action culturelle en partenariat avec les acteurs éducatifs, sociaux et de santé
Soutenir les pratiques culturelles des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique de soutien aux pratiques culturelles amateurs (troupes de théâtre)
Encourager la mise en réseau des acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter et coordonner la mise en réseau des bibliothèques du territoire
Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine matériel et immatériel	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le label « Pays d'art et d'histoire » (création d'un service du patrimoine et d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

	- Définir une politique de soutien aux acteurs œuvrant en matière de rénovation et de valorisation du patrimoine
Favoriser la valorisation et la transmission de la langue bretonne	- Développer, faire vivre et animer le schéma communautaire en faveur de la langue bretonne
Développer l'attractivité du territoire par la culture	- Développer des projets événementiels associant exigence culturelle et valorisation touristique

Il est rappelé que le droit à la culture est un droit fondamental et qu'il est nécessaire de valoriser la diversité : on ne parle pas d'une culture mais des cultures. Il est ensuite demandé que la langue bretonne soit mise en exergue > ajout : Schéma en faveur du développement de la langue bretonne (faire vivre, animer, développer le schéma)

Il est admis que tous les champs ne pourront être couverts, que l'EPCI ne fera pas à la place des communes. Les compétences sont partagées : Etat / région / département / bloc local
Concernant le bloc local, la question des financements aux deux niveaux se pose. Il est demandé que pour les projets qui ont lieu à une échelle locale, la réponse de l'intercommunalité soit définie et identique pour tous. Dans le cadre d'un co-financement d'une opération, le besoin d'une réponse claire, formalisée est attendue (co-financement contraire à la Loi Notre). Exemple : enseignement du théâtre (troupe lannionaise dont les adhérents sont aussi d'autres communes de Lannion.

Lannion-Trégor Communauté va solliciter son intégration au ~~intégrer~~ le Conseil des collectivités pour la culture (3CB) afin d'avancer sur le sujet.

Objectif n°3.2 : Participer au développement de la pratique sportive

Sous-objectifs	Commentaires/Priorisation/Actions envisagées
Parfaire la connaissance de l'offre et des pratiques sportives du territoire	- Réalisation d'un schéma directeur des équipements et des pratiques sur le territoire communautaire
Maintenir un haut niveau de service au sein des équipements aquatiques communautaires	- Définir les besoins en investissement à court, moyen et long terme pour les équipements communautaires : O Trégor, Ti Dour, Forum
Valoriser les manifestations sportives d'envergure communautaire	- Redéfinir les critères de soutien aux manifestations sportives
Promouvoir le sport comme facteur de santé et de bien-être	- Définir des actions ciblées en liant avec les acteurs de la santé

Aujourd'hui, la politique sportive de LTC repose sur de la gestion d'équipements. Il est proposé de travailler sur la valorisation des manifestations sportives (manifestations d'intérêt communautaire).

La question de l'exercice de la compétence liée à la gestion des équipements sportifs est posé, compte tenu de la non-conformité de la situation.

Chantier n°4 : Coopération décentralisée

Objectif n°4.1 : définir une politique de coopération décentralisée

CONCLUSION

Des compléments peuvent être adressés aux référents techniques.
Les commissions vont être saisies afin d'amender le document.